



RÉGION ACADÉMIQUE GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les Abymes, le 18 mai 2021

Direction des Relations et des Ressources Humaines

Affaire suivie par :
Yannick AUGUSTE-PLUMAIN
Tél : 0590 47 82 35
Mél : yannick.auguste@ac-guadeloupe.fr

Parc d'activités la Providence
ZAC de Dothémare BP 480
97183 Les Abymes Cedex

La rectrice de région académique
Rectrice d'académie
Chancelière des Universités
Directrice Académique des Services de
l'Éducation Nationale

Objet : Modalités de recrutement par voie contractuelle de bénéficiaires de l'obligation d'emploi sur des fonctions d'enseignement 1^{er} et de 2nd degré et sur des fonctions administratives dans l'académie de Guadeloupe pour la rentrée 2021

J'ai l'honneur de vous informer du lancement de la campagne de recrutement de personnels en situation de handicap.

En effet, le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié permet à l'administration de recruter en qualité d'agent contractuel une personne en situation de handicap et de la titulariser sous réserve qu'elle justifie des diplômes ou du niveau d'étude exigé des candidats aux concours externes et qu'elle soit reconnue apte professionnellement à exercer les fonctions demandées.

Le contrat est passé pour une période d'un an. Les contractuels recrutés bénéficient d'actions de formation, au même titre que les stagiaires issus du concours.

A l'issue du contrat, un entretien est organisé avec un jury et la titularisation est prononcée si l'agent a fait preuve de ses compétences professionnelles durant cette période probatoire.

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi :

- les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées(RQTH),
- les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaire d'une rente attribuée au titre du régime générale de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire,
- les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime générale de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire, ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins de deux tiers leur incapacité de travail ou de gain.
- les anciens militaires et assimilés titulaires d'une pension militaire d'invalidité,
- les titulaires d'une pension ou rente d'invalidité,
- les titulaires de la carte d'invalidité,
- les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.
- Les victimes d'un acte de terrorisme

Les conditions de recrutement :

Les candidats au recrutement par voie contractuelle de bénéficiaires de l'obligation d'emploi doivent :

- appartenir à l'une des catégories des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (cette qualité doit être en cours de validité pour la durée totale du contrat),
- ne pas être fonctionnaire,
- présenter un handicap compatible avec les fonctions demandées,
- remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique et satisfaire les mêmes conditions de diplômes ou d'équivalence que celles exigées pour le concours externe

Préalablement au recrutement, une visite médicale d'aptitude sera effectuée, à la demande de l'administration, par le médecin agréé compétent en matière de handicap. Il se prononcera sur l'aptitude physique et sur la compatibilité du handicap avec les fonctions sollicitées.

Posséder une reconnaissance de handicap ne conduit pas à un recrutement systématique, seuls les candidats qui possèdent le profil des postes à pourvoir peuvent être recrutés. Un tel recrutement exige qu'un emploi correspondant à la demande du candidat soit disponible.

La dispense pour les mères et pères de trois enfants et pour les sportifs de haut niveau est prévue uniquement pour les concours de recrutement et ne peut être prise en compte pour le recrutement par la voie contractuelle.

Emplois concernés

☛ Postes d'enseignement :

- 1^{er} degré : 1 poste
- 2nd degré : 1 poste (dans les disciplines certifiées histoire géographie, philosophie, et pour le lycée professionnel en biotechnologie)

☛ Postes administratifs :

- Catégorie C (ADJAENES) : 1 poste
- Catégorie B (SAENES) : 1 poste

☛ Poste médico-social :

Infirmière scolaire DE : 1 poste

Toute autre candidature orientée vers des filières ou services non listés ci-dessus sera examinée en fonction des besoins de l'académie.

Modalité du recrutement

Les candidats sont dispensés des épreuves théoriques de concours.

Ils constituent un dossier de candidature selon le calendrier précisé sur le dossier de candidature. Les candidatures seront examinées par une commission de sélection et seuls les candidats retenus par cette commission seront convoqués à un entretien.

Les candidats seront reçus par une commission académique, qui se réunira au cours du premier semestre de l'année 2021 pour procéder au recrutement et apprécier de leur aptitude à la fonction.

La décision de l'administration leur sera notifiée par courrier.

Comment candidater ?

Les candidats devront renseigner le dossier de candidature figurant en annexe n°1 et fournir les pièces et documents suivants :

- Lettre de motivation
- CV détaillé avec adresse mail numéro de téléphone actifs
- Copie pièce d'identité
- Photocopie du justificatif prouvant la qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE). La qualité de BOE doit être en cours de validité pour la durée totale du contrat

Pour les personnels de l'enseignement,

- Copie du diplôme (master exigé ou en cours de mastérisation). Ce titre sera nécessaire avant toute signature du contrat

Pour les personnels administratifs,

- Copie du dernier diplôme

La candidature est à adresser avant le 11 juin 2021, exclusivement par mail à l'adresse : ce.boe@ac-guadeloupe.fr

Pour plus d'informations, les pages handicap du site de l'académie peuvent être consultées sur le www.ac-guadeloupe.fr

Je vous remercie de bien vouloir porter la présente note à la connaissance des personnels placés sous votre autorité pour en assurer une large publicité.

Cette note sera également disponible sur le site internet de l'académie.

Pour la Rectrice et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe
Directrice des Relations et des Ressources Humaines


Frédérique MICHAUX

